



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : LSH
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan du 01 juillet 2022 relative à la création du Diplôme d'Université langue des signes française;

Vu la décision n°2023-055 du 15 novembre 2023 fixant la composition des jurys des diplômes d'université de la composante LSH et notamment du diplôme d'université Langue des signes française;

Et sur proposition du directeur de l'UFR des Lettres et Sciences Humaines (LSH),

ARRÊTE

Article 1 : Le jury du diplôme d'université Langue des signes française est composé comme suit pour l'année universitaire **2023-2024** :

FORMATION		Président et Président suppléant *		Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Nom et Prénom	Grade
D.U. Langue des Signes Française	Semestre 1	ANNE LACROIX	MCF	NAMOUNE Olivier POUCHIN Nicolas	BENEVOLE BENEVOLE
	Semestre 2	ALBAN MABA (PDT) ANNE LACROIX (SUP)	MCF MCF	NAMOUNE Olivier POUCHIN Nicolas	BENEVOLE BENEVOLE

Article 2 : La décision du 15 novembre 2023 relative à la composition du jury du diplôme d'université Langue des signes française est abrogée.

Article 3 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



A Perpignan le : 26 juin 2024

Le Président

Yvan AUGUET